

## SEANCE DU 27 mai 2009

CONVOCAION du 18 mai 2009

COMPTE-RENDU AFFICHE le 28 mai 2009

Le vingt-sept mai deux mille neuf, vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

**ETAIENT PRESENTS**: M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. M. DEMARQUET Michel. M. PONGE Pascal. Mme CARON Elisabeth. M. BEAUGRAND Patrick. M. HUCHIN Tony. M. FOURNET Guillaume. Mme Roselyne HEMART. M. CATONNET Martin. Mme WANNEPAIN Brigitte. M. CHRETIEN Pascal. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent.

**ETAIT ABSENT**: Mme ANGOT Sylvie, excusée, qui donne pouvoir à Monsieur FAUVET.

Mme Roselyne HEMART a été élue **secrétaire de séance** sur proposition de Monsieur le Maire.

### ***LA SEANCE EST OUVERTE***

#### **ACQUISITION DE LA PARCELLE AD n°6p : AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE TRANSLATIF ET SES SUITES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a besoin pour son développement d'acquérir des parcelles de terrain, comme cela a été le cas les parcelles AB 46, AB 47, ZB 40 et ZE 45 (Mlle VOISIN) et AD 7p (consorts GRAUX). Il informe qu'il a rencontré à sa demande les dames BOUBERT propriétaires en indivision de la parcelle AD n°6 que la Commune souhaite intégrer dans son projet de construction de logements locatifs et d'accession aidée.

Par courrier en date du 07 avril 2009, déposé en Mairie le 16 avril 2009, les membres de l'indivision font part de leur accord. Il ressort qu'une transaction est possible sur la base de 40 € le m<sup>2</sup> sur environ 1.000 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle AD n°6, depuis la rue des Vignes jusqu'à la limite Sud de constructibilité en alignement avec les fonds de parcelles du lotissement de Monsieur Lenglet. A la somme de 40 € le m<sup>2</sup>, il conviendra d'ajouter 0,61 € le m<sup>2</sup> pour l'indemnité d'éviction due à l'occupant, qui est en fait l'indivision BOUBERT. S'ajouteront les frais annexes de division parcellaire et bornage et les honoraires du Notaire.

Monsieur le Maire sollicite de l'Assemblée l'approbation de cette transaction et l'autorisation de signer au nom de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

- **approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **procéder à l'acquisition de la parcelle AD 6p d'une superficie d'environ 1.000 m<sup>2</sup> sur la base de 40 € le m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision BOUBERT.**
- **verser une indemnité d'éviction de 0.61 € par m<sup>2</sup> acquis**
- **prendre en charge les frais de division parcellaire, de bornage et les frais d'acte notarié**

- autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune l'acte et ses suites
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction

## **ELECTIONS EUROPEENNES DU 07 JUIN 2009 ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE**

Monsieur le Maire, après avoir consulté l'Assemblée, arrête l'organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 07 juin 2009 ainsi qu'il suit :

<b>HORAIRES</b>	<b>PRESIDENT</b>	<b>ASSESEUR</b>	<b>ASSESEUR</b>
<b>08 heures à 10 heures</b>	Sylvie ANGOT	Roselyne HEMART	
<b>10 heures à 12 heures</b>	Pascal PONGE		
<b>12 heures à 14 heures</b>	Michel DEMARQUET	Guillaume FOURNET	
<b>14 heures à 16 heures</b>	Jean-Luc FAUVET		
<b>16 heures à 18 heures</b>	Jean NOYELLE	Patrick BEAUGRAND	

Un exemplaire du tableau est remis en séance à chaque membre du Conseil Municipal présent.

## **CONVENTION HONORAIRES GEOMETRE : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de recourir aux services d'un Géomètre-Expert pour procéder à divers travaux liés à l'acquisition foncière auprès de l'Indivision BOUBERT, au projet de construction de logements locatifs et d'accession aidée et à l'extension du cimetière.

Monsieur le Maire propose de recourir aux services du cabinet METRIS de Villers-Bretonneux qui a fait une offre suivant le bordereau de prix.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- de confier au Cabinet METRIS, Géomètre-expert à Villers-Bretonneux, les travaux de division parcellaire et bornage de la parcelle AD n°6p, de levée topographique de l'assiette du terrain de construction des logements locatifs et en accession aidée, rue des Vignes, de levée topographique de l'extension du cimetière et autres travaux sollicités par la maîtrise d'œuvre.
- d'approuver le bordereau de prix permettant de déterminer le montant des honoraires du Cabinet METRIS
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires

## **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TOHU-BOHU POUR ANIMATION ET AIDE SUR LE TEMPS DE RESTAURATION SCOLAIRE : AUTORISATION DE SIGNER**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'effectif de restauration scolaire est en augmentation et qu'il atteint et parfois dépasse les 40 enfants présents, dont un nombre important d'âge maternel, peu autonome. Un des deux agents de restauration a été placé en arrêt de travail et ne reprendra pas ses fonctions rapidement si bien que la Commune a recours à des agents contractuels pour la suppléance en application de la délibération prise en novembre 2008.

La charge de travail étant importante, Monsieur le Maire propose de recourir à l'aide proposée par l'Association Tohu-Bohu qui se propose d'aider le personnel en place et de pratiquer l'éveil musical et des activités artistiques en rapport avec les arts du spectacle, chaque midi de 11 heures 45 à 14 heures, par groupe de 12 élèves. Le montant de la prestation journalière est de 50 € TTC, l'association Tohu-Bohu prenant à sa charge les déplacements de ses animateurs, les frais liés aux activités et toutes charges dues, y compris les charges sociales, impôts et taxes qui peuvent être mis à la côte de l'animation proposée.

La convention proposée qui engage la Commune jusqu'au 01 juillet 2009 est lue par Monsieur le Maire.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- **D'approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **De l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'un animateur dans les conditions exposées**
- **De s'engager à voter les crédits nécessaires qui seront inscrits à l'article 611 « contrat de prestation de services » par décision modificative à venir.**

## **CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RUE DES VIGNES AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN BUREAU DE CONTROLE ET D'UN COORDONNATEUR EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE ET D'UN CERTIFICATEUR**

Monsieur le Maire expose que le décret n°94-1159 du 26 décembre 1994 impose un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé dans toutes opérations liées aux travaux de bâtiments ou de génie civil pour prévenir les risques résultant d'interventions simultanées ou successives des entreprises ou travailleurs indépendants. De même, il est obligatoire de s'attacher les services d'un bureau de contrôle chargé de vérifier les éléments de solidité des ouvrages à construire et le respect de normes de sécurité selon le code de la Construction. Par ailleurs, Monsieur LEMONNIER, architecte, demande à la collectivité de s'attacher les services d'un certificateur dont la mission serait d'accompagner la maîtrise d'ouvrage vers l'authentification du logement dans la qualité souhaitée par l'Assemblée.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lancer une consultation restreinte pour le choix de ces trois opérateurs qui doivent intervenir dès la phase de conception de concert avec l'Architecte retenu par le Conseil Municipal dans sa séance du 16 avril 2009.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**-approuve l'exposé de Monsieur le Maire  
-décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation restreinte visant à choisir le bureau de contrôle, le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé et le vérificateur.**

### **CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RUE DES VIGNES AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION POUR SONDAGE DE SOLS ET ETUDE DE PERMEABILITE**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de réaliser un sondage de sol et une étude de perméabilité de sol sur les parcelles AD 6p et AD 7p sur lesquelles le Conseil Municipal a décidé de réaliser un groupe d'habitations, les unes locatives et d'autres en accession aidée. Les résultats de ces études sont utiles à l'Architecte et au bureau de contrôle pour déterminer la nature des fondations des constructions de même que la manière dont les eaux pluviales peuvent être traitées sur le terrain puisqu'aucun rejet n'est autorisé.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lancer une consultation restreinte pour le choix des équipes techniques chargées de réaliser les sondages et l'étude de perméabilité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**-approuve l'exposé de Monsieur le Maire  
-décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation restreinte visant à choisir les prestataires en matière de sondage de sol et d'étude de perméabilité.**

### **PROGRAMME DE VOIRIE ET PAYSAGEMENT 2008 : AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT D'AJUSTEMENT DE FIN DE CHANTIER ET DE PROLONGATION DE DELAI**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de passer un avenant d'ajustement pour certains travaux supplémentaires et d'autres travaux qui n'ont pas été réalisés suite aux décisions prises lors de réunions de chantier (meilleures solutions techniques, impossibilité de réaliser...) avec l'entreprise STAG titulaire du marché. Monsieur le Maire expose précisément les travaux en moins-value et ceux en plus-value. Le montant de cet avenant entrant dans la fourchette autorisée par le code des marchés publics (seuil inférieur à 5%), la commission d'appels d'offres n'a pas été consultée.

# RECAPITULATIF MARCHÉ

Affaire FTM	Commune de Glisy - Programme de voirie et paysagement 2008 Libellé	MONTANT	
		moins value	plus value
1	Rue des Alcôves/Rue Neuve	- 5 308.61	-
2	Rue d'en Haut - Modification du stationnement	- 6 112.00	4 837.19
3	Dessouchage	-	6131.50
4	RD 4029 - modification du bordurage	-	1 701.37
5	Construction des murets en entrées de ville	- 1 969.22	-
6	Mise en place de terre végétale rue des Vignes	-	725.00
7	Récupération des eaux aire de l'échaillon	-	2 370.00
<b>Sous totaux</b>		<b>- 13 389.83</b>	<b>15 765.06</b>
<b>MONTANT DES FTM HT</b>		<b>2 375.24</b>	
<b>MONTANT DE BASE DU MARCHÉ HT</b>		111 414.48	
NOUVEAU MONTANT DE MARCHÉ HT		113 789.72	
TVA 19.6 %		<b>22 302.78</b>	
NOUVEAU MONTANT DE MARCHÉ TTC		<b>136 092.50</b>	
<b>Évolution du marché</b>		2,13%	

**Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant proposé pour un montant de 2.375,24 € HT soit 2.840,79 € TTC, représentant un dépassement de 2,13 %. Il propose aussi d'accorder un délai supplémentaire de 2 semaines pour tenir compte des modifications et des travaux supplémentaires à réaliser.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant d'ajustement de fin de chantier selon les propositions ci-dessus avec l'entreprise STAG, titulaire et de prolonger le délai initial de réalisation de 2 semaines.

## BUDGET GENERAL 2009: DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de modifier le budget général 2009 pour permettre d'ajuster les crédits ouverts en fonction des décisions prises par l'Assemblée (animations sur le temps de restauration scolaire et travaux supplémentaires voirie)

Il propose de modifier ainsi qu'il suit le budget 2009 :

<b>OPERATION (ou observations)</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>CREDITS OUVERTS</b>	<b>MODIFIC. PROPOSEE</b>	<b>NOUVELLE SITUATION</b>
Aménagement AA 47 (opération 014)	D2315	10.000 €	- 5.000 €	5.000 €
Travaux sur voirie communale	D2152	13.200 €	+ 5.000 €	18.200 €
<b>Article/compte en Fonct.</b>				
Revenus de valeurs mobilières	R 764	0 €	+ 2.800 €	2.800 €
Contrat de prestations de service	D 611	3.000 €	+ 2.800 €	5.800 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le budget 2009 selon les propositions de Monsieur le Maire afin de permettre l'exécution des décisions qui ont été prises par l'assemblée délibérante.**

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

#### **1. dépôt sauvage issu de terrassement :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a adressé une lettre recommandée avec avis de réception à l'entreprise qui a déposé des tas de terres et craies près de la rocade sur un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération le 01 décembre 2008, la mettant en demeure d'évacuer ce dépôt sauvage.

#### **2. projet de convention à passer pour la construction de logements en accession à la propriété**

Monsieur le Maire présente Monsieur Jean-Claude LEMONNIER, Architecte que le Conseil Municipal a engagé pour la réalisation d'un ensemble d'habitations rue des Vignes en prolongement de la rue des Sarmets et Monsieur GASPARD, représentant la SIP/Picardie Maritime Habitat. En effet, la Commune souhaite réaliser deux types d'habitats, un secteur locatif et un secteur en accession aidée (PSLA). Monsieur le Maire pense que la solution technique pour le secteur en accession aidée serait de passer une convention de partenariat avec Picardie Maritime Habitat selon des modalités qu'exposent les représentants présents. Ultérieurement, dans une prochaine réunion de l'Assemblée délibérante, lorsque le dossier aura évolué et que les droits et obligations des deux parties auront été fixés, le Conseil Municipal sera amené à statuer sur ce partenariat et éventuellement à autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom cette convention. Bien entendu, pour le secteur locatif, la Commune conservera la maîtrise d'ouvrage et les constructions intégreront le patrimoine communal, comme cela est le cas des logements construits en 2004 au cœur du lotissement communal.

A 21 heures 50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire,**

**Les Adjoints,**

**Les Conseillers Municipaux,**

**Suivent les signatures au registre**